

## Relations de défense

### OTAN

Le Canada a été, en 1949, l'un des membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Les divers gouvernements canadiens qui se sont succédés au cours des années ont réaffirmé leur conviction que la sécurité du Canada demeurerait liée à celle de l'Europe, point probablement le plus sensible dans l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest. Défenseur ardent de la notion de sécurité collective, le Canada demeure convaincu de l'important rôle politique que joue l'OTAN en diminuant et éliminant les causes possibles de conflits entre l'Est et l'Ouest grâce à la négociation, à la réconciliation et au règlement des différends. Ces vues ont été exposées d'une manière assez détaillée, en 1970, dans le document *Politique étrangère au service des Canadiens* et, en 1971, dans le *Livre blanc sur la défense*.

En mai 1975, l'engagement du Canada à l'égard de l'OTAN a été raffermi de nouveau lorsque le premier ministre a visité Bruxelles pour participer à une rencontre au sommet des chefs d'État de l'OTAN. M. Trudeau a alors réaffirmé la foi du Canada en la sécurité collective ainsi que son appui à l'OTAN; il a aussi affirmé que le Canada s'engageait à fournir à l'OTAN un contingent militaire suffisant et efficace. Il a demandé, enfin, que les consultations politiques entre chefs d'État de l'OTAN soient plus fréquentes.

Au cours de la réunion de décembre des ministres de la Défense de l'OTAN, le ministre de la Défense nationale du Canada a donné une forme concrète à l'engagement de M. Trudeau en annonçant qu'à la suite d'une révision en profondeur de la structure de la Défense, le gouvernement se proposait d'améliorer l'efficacité de son groupe de brigades mécanisées — stationné en Europe — en en portant le secteur blindé à trois escadrons de tanks de combat modernes et efficaces, dotés de nouvelles pièces d'artillerie. Il a aussi annoncé que le Canada ferait l'acquisition de dix-huit avions de patrouille à longue portée afin de remplacer les appareils Argus, désormais périmés, et que d'autres améliorations seraient apportées aux forces canadiennes. Chose plus importante encore et contraire à la tendance générale qui se dessine au sein de l'OTAN, le gouvernement a annoncé une augmentation considérable, en valeur réelle, du budget de la Défense du Canada pour les cinq années à venir, mettant l'accent sur les immobilisations. Dans leur

communiqué, les ministres de la Défense de l'OTAN ont exprimé leur satisfaction à l'annonce de ces mesures qui soulignent l'importance considérable des engagements canadiens à l'égard de l'OTAN.

Un pas important a été franchi dans la voie longue et difficile de la détente par la signature, à Helsinki (1<sup>er</sup> août 1975), de l'Acte final de la *Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe* (CSCE). Aux yeux de tous les membres de l'OTAN, il convient d'accorder une importance particulière aux mesures de confiance en vertu desquelles il a été convenu que chaque signataire de l'Acte final donnerait notification à tous les autres États participants des manoeuvres militaires d'envergure qu'il effectuerait en Europe centrale. Le Canada a déjà donné notification de deux manoeuvres auxquelles des troupes canadiennes ont participé et qui ont eu lieu dans la République fédérale d'Allemagne en automne 1975. Ces notifications de manoeuvres étaient parmi les premières que l'on eût données; depuis lors, d'autres pays, aussi bien membres de l'OTAN que non alignés, ont publié des communiqués semblables. Les mesures de confiance prévoient également que le pays organisant des manoeuvres invitera volontairement d'autres États à y envoyer des observateurs. L'OTAN a décidé d'appuyer entièrement cette disposition et des observateurs ont été invités à assister à l'une de ses manoeuvres d'automne désignée sous le nom de «Certain Trek». Le Canada, à titre de participant à ces manoeuvres, a aidé la République fédérale d'Allemagne à accueillir les observateurs, venus de tous les pays représentés à la CSCE sauf des États signataires du Pacte de Varsovie. Il nourrit l'espoir que l'application de ces mesures de confiance entrerait définitivement dans la politique de tous les États signataires de la CSCE.

Les progrès ont été moins encourageants en ce qui concerne les pourparlers entrepris à Vienne pour les réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR) et auxquels le Canada participe également. On reconnaît généralement que les négociations sont plus difficiles parce qu'elles touchent à des questions essentielles tant à la sécurité de l'OTAN qu'à celle des pays du Pacte de Varsovie. On espère toutefois qu'une nouvelle proposition de l'OTAN visant à englober dans les négociations l'étude de certaines armes nucléaires permettra de sortir d'une impasse où l'on se trouve depuis deux ans et l'on garde également l'espoir de faire aboutir